

## AVIS DE COURSE

### Coupe Régionale Béarn Bigorre Club Nautique Pyrénéen

5B

09 mai 2026

1bis route du Lac du Gabas 64420 Laurenties

#### Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

#### 1 RÈGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet du club : <http://club-nautique-pyreneen.fr/> , la veille de la compétition.

2.2 Les IC seront affichées le jour de la compétition à l'entrée de la base.

#### 3 COMMUNICATION

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en **intersérie dériveurs, intersérie quillards, Optimist.**

- 4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - ou
  - d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS À PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Mineurs</i>	<i>néant</i>
<i>Majeurs</i>	<i>5 euros</i>

## 8 PROGRAMME

- 8.1** Programme à terre du samedi 9 mai :

Programme	De	À
Inscription et Confirmation d'inscription	9h	10h30
Remise des prix	À partir de 17h	

- 8.3** Jours de course :

	Heure	
Mise à l'eau	9h à 10h45	Toutes classes
Réunion Préparatoire	10h45	Toutes classes
1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	11h30	Courses à suivre
Nombre de courses	3 à 5	Toutes classes

- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

## 11 LIEU

- 11.1** L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- 11.2** L'Annexe B indique l'emplacement de la zone de course.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. (un virement et un empannage)

- 14 CLASSEMENT**
- 14.2** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3** a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.4** Le calcul de temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
[NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**  
Les prix seront distribués comme suit :  
Aux 3 premiers de chaque série  
A la 1ère féminine de chaque série
- 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter :  
le Club Nautique Pyrénéen  
[antoine.lion@cnpyreeneen.fr](mailto:antoine.lion@cnpyreeneen.fr)  
06-52-16-84-74

## ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

### CANDIDATURE A L'ORGANISATION :

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation : Sécurité, Mouillage parcours, Pointage sur bateau Comité sont priées de se faire connaître auprès du CNP.

Restauration : Possibilité de boissons sur place à prix modique.

## Annexe A : Lieu de la Régate

### ACCES ET PARKING

La mise à l'eau et les parkings seront situés à LOURENTIES à la Base Nautique du Lac du Gabas. Accès (par Soumoulou, autoroute sortie Nousty n°11) :

**Coordonnées GPS :** 43°16'59.0"N / 0°28'28,4"W

Possibilité de camper à proximité des bateaux pour ceux qui désirent arriver la veille pour un entraînement et une découverte du plan d'eau. Accès sanitaires, douche et salle de replis.

Liste des hébergements de proximité proposée sur le site Internet du CNP.



## ANNEXE B : ZONE DE COURSE

**Lac du Gabas à Lourenties (64420),**  
1bis route du lac de Gabas

